



# L'Écho du Griot

Janvier 2022

N° 24

Bulletin communal de Sainte-Reine

## Le mot du maire

Bien chers tous,

L'année dernière à pareille époque, en vous présentant ses vœux, le Conseil, comme beaucoup d'entre nous, pensait en avoir fini avec la crise sanitaire.

Et bien, nous avons été un peu courts dans notre prédiction !

2021 n'a pas été des plus simples sauf, bien sûr, pour quelques bienheureux, rares au demeurant, qui persistent à dire, parfois bruyamment, que tout ceci n'est rien de plus qu'un épiphénomène ou alors organisé par des forces occultes.

Pour autant, masqués bien sûr, nous avons résolument fait avancer nos affaires, nous avons concerté, nous avons consulté, ne lâchant rien, en particulier dans nos relations avec les autres collectivités.

Pour le Conseil, il n'y a pas de petits et de grands sujets. Tout ce qui touche le quotidien des habitants est digne d'intérêt.

Alors 2022 sera ce que nous voudrions en faire. Pour ma part, j'aurais tendance à vous recommander une valeur sûre et indémodable ; celle de la MODÉRATION et de l'ENTHOUSIASME qui nous éloigne de la critique gratuite, de l'humeur bougonne et des excès dans le jugement.

Le Conseil se joint à moi pour présenter à toutes et à tous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2022.

Philippe Ferrari



### Dans ce numéro

- Communication
- Un départ en catimini
- Palement de proximité
- Chantiers éco citoyens
- Réunion publique
- Les virades de l' espoir
- Dans les pas de Lou
- Les déchets
- Glissades au Mollaret
- Débarrassez vos encombrants
- Réglementations diverses
- Au fil des chantiers
- Nos employés techniques
- Nouvelles de nos forêts
- Les cours d' eau
- Commerces de proximité
- Les fêtes de Fin d' année
- Un artiste trop discret
- Les manifestations...
- Paysages Fleuris
- Activités pour tous
- ...

L' aménagement de l' entrée d' Épernay n' est pas tombé dans l' oubli ! Juste un peu de retard administratif...  
Début des travaux en mars-avril suivant la météo.  
Petites perturbations de la circulation en perspective...  
Soyez patients !  
Le parking des Rochettes a été goudronné. Il est régulièrement déneigé. Les randonneurs doivent prendre l' habitude de le fréquenter.  
N' hésitez pas à les inciter à le faire...



# La communication

*Un site Internet, un nouveau bulletin municipal, des Brèves du Conseil, Sainte-Reine rajoute sa communication...*

Anciennement, les nouvelles sur la vie de la commune étaient distillées soit par la rumeur, le plus ancien moyen de communication, soit par le garde champêtre avec son roulement de tambour et son **AVIS À LA POPULATION** qui était une invitation à prendre connaissance des décisions municipales sur la place du village.

Bien plus tard viendra le bulletin municipal distribué dans chaque habitation. Depuis sa création, il a connu des hauts et des bas.

Le premier a vu le jour fin 1985. Il s'intitulait *Sainte-Reine - Informations municipales*. Les plus anciens se souviennent peut-être que la photo noir et blanc de couverture (pas très lisible !) montrait la plaine de Routhenes depuis le village avec vue sur le Trélod. Marcel CARLE, le maire de l'époque, débutait son éditorial ainsi : *Le bulletin municipal est l'occasion d'exposer les réalisations des années 1984-1985 au niveau communal. L'information orale passe difficilement. Elle est souvent déformée ou dénaturée. Il nous a donc paru indispensable de vous tenir au courant de l'action municipale...*

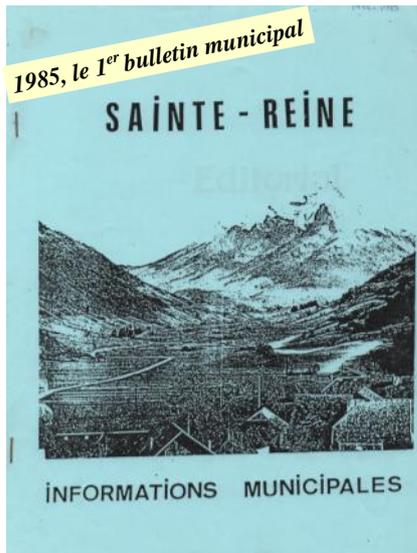
Ce bulletin était entièrement composé en mairie, une dizaine de feuilles imprimées en noir et blanc, agrafées sur place mais n'était pas édité régulièrement. Les suivants sont sortis en 1987, 1989, 1993 et 1996.

L'été 2001 a vu la naissance de *L'Écho du Griot*, bulletin trimestriel gratuit noir et blanc comportant 3 feuilles, édité par la SARL PRESSE BOOK située dans un gîte au Chef-lieu. Trimestriel vous dites ? Pas sûr car le suivant n'est sorti qu'au début 2002 avec 4 feuilles mais, cette fois, la couverture était en couleur !

La SARL a quitté le Chef-lieu et, en janvier 2003, la mairie a prit la suite de la confection de ce bulletin qui contenait 5 feuilles (1<sup>ère</sup> page imprimée en couleur). Un autre est sorti en décembre et il faudra attendre septembre 2009, sous l'influence de Patrice ABEILLE, conseiller municipal, pour que cet outil de communication refasse surface annuellement. Une nouvelle présentation a vu le jour mais il était toujours imprimé en noir et blanc en mairie ! Économie ? Dommage pour les photos souvent illisibles !

En août 2011, après bien des discussions, il a été confié à l'imprimerie FALGUÈRES à Montmélian et il était entièrement en couleur... Ouf ! Ce n'est qu'à partir de juillet 2014 qu'il est devenu semestriel. Il a évolué au fil des années mais les rubriques et l'essentiel de l'information y ont gardé leur place.

Le début de l'année 2021 a vu le jour du site internet [www.saintereine73.fr](http://www.saintereine73.fr) et vous êtes en train de lire la nouvelle version de votre bul-



2001, le 1<sup>er</sup> en noir & blanc



2011, le 1<sup>er</sup> en couleur

letin municipal. *Un petit coup de jeune ne fait pas de mal...* me direz-vous !

Sa présentation a été repensée, modernisée tout en restant facile à gérer car il est entièrement composé sur place à part l'impression confiée depuis 2020 à *Nouvelles Impressions* à Albertville.

Pour garantir au mieux l'information de chacun et ne pas craindre une fracture numérique, le bulletin municipal qui reste une nécessité, est toujours distribué semestriellement à l'ancienne dans chaque boîte aux lettres. Pour de très rares habitants c'est trop mais pour la majorité ce n'est pas assez ! Afin de palier à cet inconvénient et suivant l'actualité, des infos supplémentaires seront distribuées de la même façon pour ceux qui ne sont pas connectés. Les autres recevront un mail ou pourront suivre l'actualité sur le site de la commune. N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse électronique et aussi à vérifier vos courriers indésirables !

Les méthodes de communication évoluent, les moyens de communication augmentent et, malgré tous les outils à notre disposition, l'information n'est toujours pas connue de tous, nous rappelant que la discussion et l'échange avec les acteurs du territoire et entre les habitants demeurent indispensables.

À chacun désormais de s'approprier l'outil de communication qui lui convient. Que vous optiez pour le stylo, le rendez-vous physique, le clavier ou l'écran tactile, nous sommes à votre écoute.

## Un départ en Catimini

Michel, notre ancien employé communal, a travaillé sur la commune pendant 24 ans. Il a pris sa retraite le 31 décembre 2020.

La crise sanitaire nous a empêchés de fêter dignement avec lui la fin d'un chapitre de sa vie mais, fin juillet, une fenêtre s'est ouverte. C'est entouré des secrétaires et des maires qu'il a côtoyés lors de sa longue carrière à Sainte-Reine qu'un petit pot de départ lui a été offert par la municipalité.

La commune lui a remis un bon d'achat et le Conseil Municipal lui a offert un week-end pour deux pour une destination encore inconnue à ce jour. Un bulletin, numéro unique, a été édité spécialement à son intention lui exposant la rétrospective de sa carrière.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite. Merci Michel...



Cécile, ancienne secrétaire, lui remet un présent personnel

AV



Texte extrait d'une publication Hachette de 1921 intitulée "Les Merveilles de La France. Le Pays. Les Monuments. Les Habitants".

L'auteur, Ernest Granger, né en 1876, était professeur agrégé au Lycée Henry IV à Paris et mem-

bre de L'École Française d'Athènes.

"Entre le lac d'Annecy, l'Isère et le lac du Bourget, le massif calcaire des Bauges se dresse comme une sorte de bastion naturel, isolé, bien délimité, entouré d'une crête haute de 1500 à 2 000 mètres, et de pénétration difficile. Dans la vallée du Chéran et les combes adjacentes, il apparaît com-

## Les Bauges...

me un mélange de forêts et d'admirables prairies savamment entretenues. C'est une sorte de parc très bien soigné. Plus haut, d'immenses pâturages revêtent les monts jusqu'au sommet. Nulle part, en Savoie, les fruitières, les fromageries coopératives ne sont plus développées, et les fromages des Bauges, Chevrotin, Vacherin, ont une juste renommée. Avec cela le pays est tout à fait pittoresque ; des routes ou des chemins tracés à l'ombre des bois, dans une solitude émouvante, mènent du Châtelard, centre vivant des Bauges, à Aix-les-Bains, Chambéry, Saint-Pierre d'Albigny, Annecy. On peut y faire des lieues sans rencontrer âme qui vive. Mais le soir, le tintement des clochettes que les vaches laitières portent au cou résonne doucement dans toute la montagne."

## Paiement de proximité

C'est un nouveau service confié en juillet 2019 aux buralistes par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'offrir une plus grande proximité aux usagers et diversifier l'offre de service de paiement pour les opérations d'encaissement des factures des usagers.

Il constitue une offre de services supplémentaires notamment auprès des personnes qui ne disposent pas de compte bancaire, qui rencontrent des difficultés à se déplacer ou qui ne maîtrisent pas internet.

Vous pourrez ainsi payer toutes les factures de la vie quotidienne : amendes et produits locaux (cantine, crèche, hôpital...) et les impôts de moins de 300 € (contribution à l'audiovisuel public, petites taxes d'habitation ou foncières...) :

- pour l'essentiel des factures de la vie quotidienne (hors impôt) jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire,
- pour les impôts, jusqu'à 300 € en espèces ou en carte bancaire (pour les montants supérieurs, obligation légale de



QR code



payer par voie dématérialisée).

Comment ça marche ?

Il faudra vous assurer que votre avis ou votre facture comporte un QR code et que la mention *payable auprès d'un buraliste* figure dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.

Rendez-vous donc chez votre buraliste avec votre facture, faites la scanner puis payez en toute sécurité. Pour l'instant, le seul Bureau de Tabac agréé en Bauges est celui situé à Lescheraines - Le Pont .

AV

## Les chantiers éco-citoyens

Ils sont arrivés le 2 août 2021 sur notre commune afin de rouvrir le sentier qui mène aux Charbonnières au lieu-dit La Combe en face d'Épernay. Un groupe composé de jeunes de 16 à 18 ans venus du bassin chambérien et issus d'horizons divers. Ils se nomment Aya, Fanta, Sarah, Djawade, Nadir, Younes et Mathis. Tous sont d'origines très différentes : du Maroc, de la Guinée, de l'Algérie, des Comores, de la Tunisie, de l'Allemagne et des Bauges.

Des personnalités très différentes qui ont fait que le groupe était très énergique. Une bonne osmose s'est installée entre eux avec de la complicité et de la communication.

Ils sont encadrés par Benoit et Katie (USA), les deux animateurs de l'AQCV (Association Quartier Centre Ville) de Chambéry. Rémi, notre agent technique, est sur place pour les accompagner sur le terrain le premier jour.

Munis de cisailles, de sécateurs, de scies, de pelles, de pioches et de râtaux, ils partent à l'assaut de la pente ! Un assez long trajet avant d'arriver à destination. *Autant de temps de parcours que de temps de travail !* vous dira Aya.

Pour certains c'était le *baptême du feu* n'ayant jamais grimpé sur ce genre de sentier, assez raide par endroits, ni effectué ce genre de travail.

Beaucoup perturbés par la météo, le chantier de repli était de débiter la remise en état du *Point Info* situé au dessus de Routhennes.

Les deux jours de pluie leur ont permis de commencer le ponçage des boiseries et les murs, de dégager et nettoyer les pavés...

Les chantiers éco citoyens sont une alternance entre travail sur le chantier et temps pédagogiques avec sensibilisation sur l'environnement. La semaine s'est donc vite achevée. Ils ne sont pas allés au bout de leur travail mais qu'importe !

Pour une première expérience professionnelle, ils ont découvert ce qu'était le travail en forêt. Ils ont appris à travailler ensemble et à se servir de quelques outils de jardinage.

N'ayant aucune connaissance de la montagne, c'était assez compliqué pour certains. Malgré l'inconfort, ils se sont accrochés à la tâche. Ils ont tenu bon nonobstant les ampoules, les piqures d'insectes et autres désagréments. Ils ont appris à se surpasser. Aucun n'a abandonné en chemin.



Ouverture du sentier



Curage des pavés au Point Info



Ils ont découvert une nouvelle commune et cette dernière les remercie pour leur implication dans cette démarche citoyenne.

Mais ils sont restés sur leur faim car aucun des deux chantiers n'est terminé. Ils n'ont pas pu se rendre compte de la finalité. Qu'ils soient rassurés, Rémi a pris la suite au *Point Info*. Il a poncé les bois inaccessibles pour eux. Avec l'aide d'Yves, les planches de rive ont été changées.

Un bon coup de lasure, de la peinture sur les murs... et un beau panneau de bois gravé par ses soins orne la façade. Il ne manque plus que le renouvellement des infos (peut-être !) et quelques rosiers au pied pour l'embellir. Cela se fera lorsque le chemin des Rochettes (en face) aura été goudronné.

En ce qui concerne le sentier des Charbonnières, une équipe de chasseurs est prêt en a assurer la continuité. Ce sera pour un samedi matin du mois d'avril ou mai suivant la météo, de bonne heure et de bonne humeur !

AV

Jeunes & moins jeunes,  
rejoignez l'équipe des chasseurs.  
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues  
Pour une bonne gestion de la matinée, vous faire  
Inscrire en mairie le plus tôt possible.  
La date exacte vous sera communiquée  
ultérieurement..

# Réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 30 août 2021 dans la salle des fêtes afin de présenter aux habitants les nouveaux projets structurant la commune.

Elle a débuté par la nouvelle organisation du ramassage des déchets avec l'intervention de Mme Marie BENEVISE, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés à Grand Chambéry. Elle a rappelé les objectifs de la mise en place des containers semi-enterrés (CSE) :

- diminution des nuisances pour les habitants (odeurs, bruit...)
- amélioration du geste de tri
- amélioration des conditions de travail des agents chargés de collecter les déchets

La mise en place des CSE a des conséquences importantes pour la population, liées principalement à l'éloignement des points de collecte. Pour Routhennes, compte-tenu de la circulation automobile sur la RD 911, une signalisation au sol sera mise en place. De même, un cheminement au sommet de la parcelle sera réfléchi pour éviter de longer la RD 911. Pour les personnes de la commune, isolées et ayant des difficultés à se déplacer, un service de collecte pourra être mis



en place par notre agent technique communal.

Les deux sites de collecte seront aménagés et végétalisés pour garantir l'esthétique et l'intégration dans le paysage.

Les lieux libérés par l'enlèvement des anciennes poubelles seront *repensés* (cabane à lire, bancs, jeux...) À voir...

Dans l'attente des travaux d'aménagement d'Épernay, des collecteurs temporaires ont été mis en place *Route de Sainte-Reine*.

Puis M. le maire a présenté le plan de la nouvelle entrée d'Épernay qui intègre le site des conteneurs ainsi que l'emplacement de celui de Routhennes, l'aménagement du chemin des Rochettes et une petite approche du futur lotissement "Sur les Frênes". Ont suivi des échanges avec la population ainsi qu'un *pot de l'amitié*.

AV

## Stéphanie & François

Le 28 août dernier, M. le maire était très fier de procéder au mariage de Stéphanie GACHET (fromagère et aussi conseillère municipale) avec François PERRIER (mécanicien), tous deux résidant à Épernay.



C'est entouré de leurs familles, de leurs amis ainsi que de Lucie et Thomas, leurs deux enfants, qu'ils ont choisi d'officialiser leur union.

Nous félicitons les époux et leur souhaitons beaucoup de bonheur.

AV



Un visiteur inattendu !



## Les Virades de l'espoir

Depuis plus de 30 ans, les *Virades de l'espoir*, évènement national festif et solidaire, donnent à *Vaincre la Mucoviscidose* les moyens de poursuivre son combat contre la maladie, à savoir accélérer la recherche aujourd'hui pour guérir demain.



En 2020, compte-tenu de la situation sanitaire, de nombreuses *Virades* n'ont pu se dérouler normalement.

Ces dernières ont revêtu une symbolique particulière en 2021 avec l'arrivée d'un nouveau médicament, Kaftrio qui, pour la première fois, agit sur les causes de la maladie. Les patients rapportent une diminution significative, et, pour certains, spectaculaire, de l'ensemble des symptômes et troubles liés à la mucoviscidose, particulièrement les manifestations respiratoires. Afin de fêter cette belle avancée, la première édition *Virades de l'espoir* version Baujue s'est déroulée au Centre Nordique de Saint-François-de-Sales le dimanche 26 septembre 2021. Elle était organisée par Mathilde et Basil, parents de Valentin, 2 ans, diagnostiqué dès son premier mois de vie, afin sensibiliser les habitants des 14 communes à ce combat qui leur tient à cœur. Ils veulent se battre chaque jour pour améliorer le quotidien de leur fils et mobiliser toutes les énergies généreuses qui donneront un élan supplémentaire à leurs projets : partici-

per efficacement au confort de vie des personnes atteintes de mucoviscidose pour mieux vivre et bien vieillir.

Une équipe spéciale *Sainte-Reine* s'est constituée sur la commune. Elle comprenait, quatre coureurs bien sûr : le *batteur volant*, *no speed limit*, *la mirabelle* et *la couche d'eau jaune*, des marcheurs : *l'infirmière*, *la pom-pom girl*, *la journaliste* auxquels se sont adjoints *la maman gazelle* entourée de sa progéniture *l'exquise gazelle* et la *succulente gazelle*.

Malgré une pluie diluvienne, tous les membres se sont motivés mutuellement afin de soutenir cette association. Le groupe avait endossé des T-shirts noirs (cadeau de Manu) sérigraphiés spécialement pour cette journée aux couleurs de la commune. Ainsi, les participants étaient fin prêts pour courir, trotter ou marcher suivant leur humeur du moment afin de donner leur souffle à ceux qui en manquent, c'est d'ailleurs le slogan des *Virades*.

Les sportifs de *haut niveau* ont fait une boucle de 10 km, les autres une de 5 km. Personne n'a déclaré forfait et



*l'équipe de Sainte-Reine, Valentin et ses parents*



*Les tee-shirts sérigraphiés*



tout le monde était à l'arrivée en moins d'une heure.

Pour cette première édition en Bauges, la participation a été modeste, la pluie a du en faire capituler plus d'un, mais, dans ces cas là, toute pierre à l'édifice est importante.



### Un petit mot sur son réalisateur

Hervé réside à Épernay où il retape l'ancien moulin-forge. À son actif, beaucoup de métiers : Skipper, photographe, chef-opérateur cameraman, documentariste... Il a tourné son 1<sup>er</sup> reportage en 1988 lors d'une expédition scientifique en Chine. Ses périples l'ont mené sur tous les continents, en Asie, en Afrique, en Amérique du nord et du sud, dans le Pacifique... En mars 2012, il nous avait déjà présenté, en avant-première, son film *Tarap, d'un monde à l'autre* tourné dans la région du Dolpo au Népal. Il a été diffusé dans de nombreux festivals, sur TV5 Monde et Ushuaia TV dans sa version 52 minutes et a reçu de nombreux prix.

### et sur son dernier-né...

*Dans les pas de Lou* a été tourné en 2018 au Ladakh (appelé aussi Petit Tibet) et au Zaskar. Sa sortie en 2020 lui a valu le *Prix Découverte* au Grand Bivouac d'Albertville, puis en 2021, le *Prix Coup de cœur du FODACIM*, le *Prix Ulysse* au festival Curieux Voyageurs à Saint-Étienne et le *Prix du jury jeune public* à Lons le Saunier.

Ce film documentaire, tout en délicatesse, fait le portrait de Lou NODET (13 ans), Iséroise, qui crée des carnets de voyage depuis l'âge de 6 ans.

Avec pour toile de fond une marche de 40 jours avec Mariette, sa mère, dans les montagnes du Nord de l'Inde. Accompagnées d'un mulétier (et d'Hervé qui filme), elles traversent d'ouest en est cette région himalayenne, de Kanji à Tsomoriri passant par Padum, des cols à plus de 5 000 mètres, des rivières à traverser, des itinéraires aléatoires, des glaciers, des zones désertées... avec une volonté simplicité de moyens et d'équipements.

Le soir, le camp monté, Lou inscrit l'expérience vécue sur le papier. Elle dessine les paysages, les chemins empruntés, les personnes rencontrées... *Ses carnets sont de véritables livres-objets avec du dessin, de la peinture, de l'écriture, du collage* décrit le documentariste.

Mais je ne vais pas tout vous dévoiler, je vous laisse le plaisir de la découverte tout au long des 70 minutes.

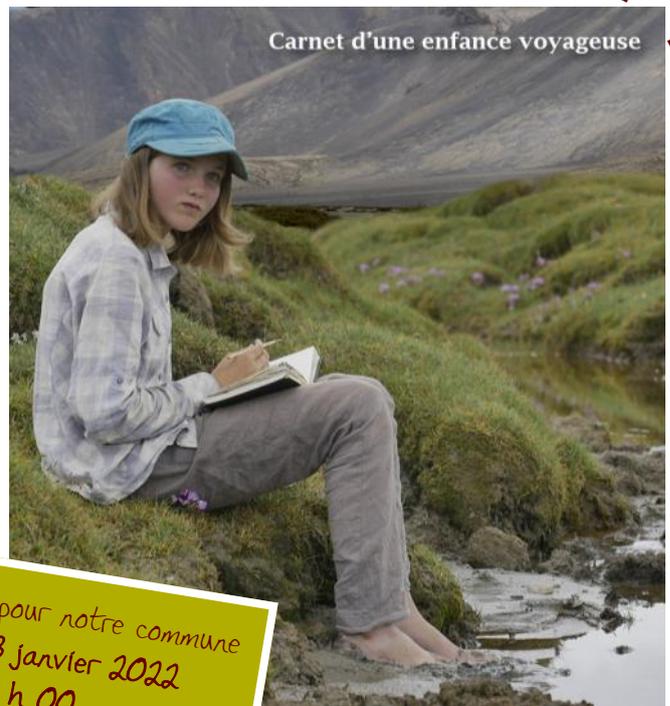
Afin de vous mettre l'eau à la bouche, un coup d'œil sur la bande-annonce <https://youtu.be/wlk716y0yA>

AV

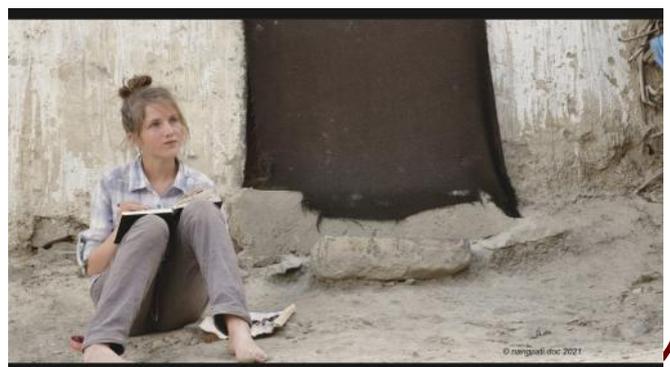
### À voir en famille...

"Un film qui parle aux adultes mais aussi aux ados puisqu'il met en scène une voyageuse de leur âge hors du commun"

Hervé Tiberghien



Séance spéciale pour notre commune  
dimanche 23 janvier 2022  
à 17 h 00.  
Participation au chapeau...  
Venez nombreux !



## Les déchets verts...

Tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes ou feuilles mortes, ces déchets verts ont envahi le ruisseau de la Parière (formé par la réunion du ruisseau du *Forion* et celui du *Lancheron*) à Épernay, depuis le pont des *Cruises* jusqu'au *Radier*, créant une entrave au bon écoulement des eaux. De plus, on y a mis le feu qui s'est propagé aux arbres à proximité !  
De plus, on y a mis le feu qui s'est propagé aux arbres à proximité !



Décharge sauvage de végétaux et brûlage



Soyons citoyens,  
respectons notre environnement !

Fâcheuse découverte pour un  
agriculteur !



Si la photo n'est pas assez explicite, ce sont des tas et des tas de légumes coupés en morceaux jetés dans les prés : carottes, poireaux, courgettes, pommes de terre.... Peut-être pour nourrir les sangliers mais les chasseurs sont plus responsables ! Certes, ce sont des dépôts biodégradables et, à défaut de les déposer sur votre tas de compost, **des containers sont à votre disposition pour vos déchets ménagers.**

Les prairies ne sont pas des réceptacles pour vos détritiques... ils attirent les nuisibles et détériorent les prairies !

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.  
L'amende peut se monter à 1 500 €.

Les brûler ce n'est pas mieux et c'est dangereux. Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts, en infraction de l'arrêté n° 2017-0248, s'expose à une amende de 450 €.

Alors, maintenant, vous savez !

## ..une ressource et non un déchet pour nos jardins

Ne faites pas preuve d'incivisme, apportez vos déchets verts en déchetterie ou mieux, recyclez-les. Ils sont une ressource pour le jardin. Voici quatre techniques simples et complémentaires :

✓ le **mulching** consiste à laisser la tonte de gazon sur place, elle se décomposera naturellement. C'est pratique, il n'y a rien à ramasser. Cela enrichit le sol, fertilise le gazon naturellement et gratuitement et limite la pousse des herbes indésirables.

✓ le **paillage** consiste à recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat. On peut le pratiquer dans le potager, sous une haie, dans un massif de fleurs, au pied des arbres fruitiers ou des arbustes. Le paillage limite la pousse des mauvaises herbes, protège de la sécheresse en été et du gel en hiver. Il maintient l'humidité et enrichit le sol.

✓ le **compostage** est la décomposition naturelle des déchets organiques (du jardin et de cuisine) par des micro-organismes présents dans le sol. Il permet de réduire la poubelle d'un tiers et de produire un engrais naturel de qualité et gratuit.

Vous pouvez vous fabriquer un composteur avec des palettes ou tout reste de planches. Sinon, vous pouvez vous procurer auprès de Grand Chambéry un composteur de jardin à tarif préférentiel (15 € par chèque à l'ordre du Trésor Public).

### Prêt d'un broyeur



En partenariat avec Grand Chambéry, la commune a signé une convention permettant à ses habitants d'obtenir le prêt d'un broyeur sur roues. Pour cela, il faut :

- contacter votre mairie
- remplir un dossier de réservation

Le jour prévu, l'agent communal vous remet le broyeur contre un chèque de caution de 1 000 €. Il vous explique sa mise en route et son fonctionnement.

Au retour du broyeur :

- faire le plein du réservoir
- après état des lieux, le chèque de caution vous est rendu (déduction faite des frais de remise en état éventuels).

Deux modèles à installer dans son jardin, bois ou plastique recyclé, à retirer au Châtelard.

Vous pouvez le réserver sur

<https://formulaires.simplici.grandchambery.fr/dechets/je-reserve-mon-composteur-individuel/>

✓ le **broyage** consiste à fragmenter les végétaux pour pouvoir les utiliser au jardin. Il permet de traiter facilement à domicile de gros volumes de branches. Pour cela, il vous suffit d'emprunter ou de louer un broyeur. Le broyat obtenu est une ressource qui facilite le jardinage.

Le prêt de petits broyeurs de végétaux par Grand Chambéry est en cours d'expérimentation sur la ville de Chambéry et sera bientôt étendu à tout le territoire. Électriques, ils peuvent être transportés dans le coffre d'une voiture. Il existe deux modèles qui peuvent broyer des branches d'un diamètre de 30 mm ou 50 mm maximum.

Pour les emprunter connectez-vous sur

<https://formulaires.simplici.grandchambery.fr/dechets/j-emprunte-un-broyeur-de-vegetaux/>

AV



*Voilà pour l'explication soft, argumentée par la réglementation et volontairement pédagogique.*

*Je rajouterais, pour ma part, quelques remarques moins politiquement correctes.*

*Et si nous tentions de réfléchir une demi-seconde ? Nous savons pertinemment depuis longtemps et nos voisins haut-savoyards de la vallée de l'Arve le vivent au quotidien : la principale source de pollution et de rejet dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et des particules fines est constituée par la combustion du bois. Donc, arrêtons de faire brûler à ciel ouvert nos encombrants. Des déchetteries existent et nous multiplierons le recours à la déchetterie mobile.*

*Par ailleurs, le hameau d'Épernay a la chance d'être traversé par un ruisseau qui est la preuve d'une nature vivante et riche.*

*Depuis quand y jeter n'importe quoi, soit disant parce que cela s'est toujours fait, contribue à protéger notre bien commun ?*

*Alors qu'en pensez-vous ?*

*En 2022, on change ?*

## Le coin des lecteurs

### Glissades dans le Mollaret

Trier des photos anciennes est toujours un plaisir. À nouveau nous allons évoquer (ne pas confondre avec l'expression : Hé Wauqiez, ce qui serait confondre le passé avec l'avenir ?) *un temps que les moins de... ne peuvent pas connaître*, mais quand on aime on ne compte pas !

En ce temps-là, le Mollaret, n'était pas encore une rue. En hiver, lors de l'une de ces journées que l'on appelle *jour blanc*, décor enneigé et atmosphère ouatée, il pouvait s'en exhiler une vraie mélancolie. De très rares passants, un chien égaré et, comme disait un chanteur célèbre, "Avec un ciel si bas. Avec un ciel si gris, Avec le vent du nord..."

"Alors, aux soirs de lassitude, Tout en peuplant sa solitude, Des fantômes du souvenir..." lui répondait un autre. C'est une question d'atmosphère. *Atmosphère, atmosphère...* Le Mollaret avait une atmosphère différente de celle d'aujourd'hui, ne trouvez-vous pas ?

Mais nous ne devons pas nous abandonner à cette tristesse douce et légère. Rappelons-nous, ce cher Mollaret pouvait prendre un tout autre visage ! Pour ce faire changeons de décor. Situons-nous vers Noël, un beau soleil hivernal brille. À cette époque un instituteur exerçait encore sur la commune, même s'il avait *déserté* l'école en dehors des heures de classe, pour loger chez *Bollard* et profiter ainsi des bons petits plats de la *Geneviève*. En ces temps reculés où l'éducation n'était pas encore nationale, il avait la délicate mission d'instruire une ribambelle de joyeux galopins.

*La cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue lorsque la bise fut venue*. Et bien au contraire de la cigale en hiver, cette joyeuse bande de gamins n'était pas à court d'idées pour dépenser un trop plein d'énergie bien naturel à cet âge. Alors que pensez-vous qu'ils puissent faire ? À cette question, bon nombre d'entre nous peuvent donner une réponse puisqu'ils en faisaient partie, non ?

Et c'est ainsi qu'Épernay se retrouvait pourvu d'une piste de luge fort fréquentée par une nuée d'enfants enthousiastes. Alors ce triste Mollaret se transformait en un lieu n'inspirant plus le moindre vague à l'âme ! Rires, cris de joie et chahuts divers et variés étaient de la fête. Luges, *lugets* et même un certain *bob* (qui n'avait rien d'une éponge) dévalaient la pente. Les bonnes années par des conditions d'enneigement nettement plus généreuses que de nos jours, ils démarraient d'un peu plus haut qu'an-

La montée du Mollaret à Épernay



Qui se reconnaît ?



ciennement *chez la Paule*, abordaient un premier virage à gauche à allure modérée puis la vitesse augmentait. Alors il fallait tourner sur la droite pour plonger dans le Mollaret. Question plongeon mieux valait éviter de finir sa course dans le nant ! Ce piège évité, se posait le problème de l'arrêt.

La route nationale d'hier, heureusement moins fréquentée que la départementale d'aujourd'hui (hé oui, le niveau baisse !) n'était pas pourvue d'un obstacle infranchissable, tel une ligne blanche continue, aussi les plus téméraires n'hésitaient pas à la traverser puisqu'il n'y en avait pas (de ligne blanche qui d'ailleurs à cette époque aurait dû être jaune). En un court instant il s'agissait de viser juste afin de s'engager dans l'étroite montée séparant la grange des *Paget* de celle des *Bollard*. Pensons surtout à ce bon vieux *bob* dévalant toujours le Mollaret à vive allure ; un conducteur et trois passagers *ça va plus vite* qu'un seul gamin sur son *luget*. En cas d'arrivée à plusieurs de

## Le coin des lecteurs (suite)

front la possibilité d'un freinage d'urgence s'offrait : foncer vers la grange de *Sous l'Erie*, traverser la cour et terminer brutalement sa course dans le *sui*.

Avec le froid et l'intense fréquentation, la piste devenait une vraie patinoire ! Est-ce que pour autant ce magnifique Mollaret bien lustré et brillant sous un clair soleil hivernal déchaînait l'enthousiasme de l'ensemble de la population ? Que nenni !

Chez nos amies les bêtes à cornes de race tarine point de trêve des confiseurs. C'était une période où elles mettaient bas et parfois nous leur tenions compagnie dans l'attente du moment crucial. Le bon et beau lait inéluctablement produit (qui n'a aucun rapport avec un quelconque champignon) devait, matin et soir, être livré à la fruitière. Emprunter ce petit raidillon avec une brinde sur le dos et un seau dans chaque main n'était pas une partie de plaisir, cela je peux vous l'assurer !

Pour pallier cet inconvénient (à défaut d'escalier) chacune des sept familles\* (et le jeu consiste à les retrouver), contraintes à le parcourir matin et soir pour atteindre la fruitière, rivalisaient d'astuces. La palette des solutions allait d'une certaine forme de modernité (une sorte de petite râpe métallique tenue par une lanière qui entourait le brodequin) à l'art de la récupération (vieux joints en caoutchouc utilisés pour les conserves) en passant par le bricolage pur et dur (petit morceau de caoutchouc découpé dans un pneu). Mais de mon point de vue, le plus simple, le plus rapide et le plus efficace restait le plus traditionnel : enfiler une vieille paire de chaussettes sur ses bottes.

Les risques de dérapages incontrôlés, déjà élevés pour tout un chacun, étaient amplifiés lorsque l'âge aidant l'aptitude à conserver son équilibre en toutes circonstances se trouvait quelque peu réduit. Afin de pouvoir traverser le Mollaret en toute sécurité une solution consistait à répandre des cendres



Le bob ou toboggan : 2 lugets reliés par une planche !



En attendant l'arrivée du veau !

sur le trajet emprunté vers granges, écuries et voisinage. Partant de devant chez *Bollardet* mais aussi chez les *Lorion* apparaissaient régulièrement deux ou trois larges traînées grises traversant la piste. Cette cendre généreusement répandue, outre ses qualités d'adhérence pour les piétons, avait aussi pour caractéristique de fortement ralentir la course folle des écoliers à la recherche de sensations. Le charme en était totalement brisé. Aussi cela conduisait quelques galopins dont je tairai le nom (mais certains pourront peut-être se reconnaître sur la photo ?) à pratiquer l'art du balayage et ceci en toute discrétion bien évidemment. Comme Pénélope cent fois sur le métier,

ils devaient remettre leur ouvrage car les anciens avaient de la suite dans les idées ; il fallait bien aller traire et plutôt de nuit en cette saison. La journée finie, après le souper (*y avait pas encore la télé !*), les anciens (mais pas qu'eux) allaient passer un moment les uns chez les autres pour discuter, jouer aux cartes.....

Vers le milieu des années 60 le nombre d'enfants déclinant, le Mollaret était nettement moins fréquenté. Mais l'utilisation des *lugets* et autres engins de glisse avaient encore quelques adeptes. De leur côté les adolescents commencèrent à pratiquer d'autres activités comme le ski au col du Frêne ou à Routhennes mais... c'est une autre histoire !

Jean-Pierre SIMON

NB : \* Familles portant du lait et empruntant le Mollaret sur une distance variable mais significative :

Bollard + *Paget* + *Piquet* + *Mermet* + *Cocon* + *Gonthier* + *Bollardet* + *Lorion* = 8.

Sans compter *Elie Garé* qui était juste en face de la fruitière.

## Une belle initiative...

L'été dernier a vu s'installer un salon de jardin sur la place des Peï-rionds à Routhennes. Il a été confectionné par Françoise, une habitante du village, avec l'aide d'enfants du village.

Très tendance dans le monde de la déco, il complète bien l'esprit du fleurissement communal et a fait le bonheur des touristes qui ont appréciés d'y pique-niquer.

Actuellement, il est conservé à l'abri afin de le ressortir aux beaux jours.

Merci à Françoise pour cette excellente initiative.

AV



## Débarrassez vos encombrants

### Près de chez vous...

Le mercredi 6 octobre dernier, un nouveau service de collecte de proximité pour vos déchets volumineux était à votre disposition.

La déchetterie mobile de Grand Chambéry s'était installée au plus près de vos habitations : au carrefour Saint-Joseph à Épérnay. Pourquoi ici et pas à Routhennes ? C'était tout simplement pour une question de place assez vaste et plate.

Vous avez peut-être pu en profiter et vous débarrasser de vos encombrants comme en déchetterie classique. Il y avait même une zone *réemploi* pour les objets en bon état.

Certes, c'était un mercredi... Pas très facile pour ceux qui travaillaient mais elle a fait le bonheur de beaucoup de personnes.

Pour une première expérience sur la commune, ce fut un succès : 44 passages devant les bennes ! Cela a nécessité un transport à la déchetterie au moment de midi.

Pour rappel, étaient acceptés :

\* dans des bacs :



- le bois
- les métaux
- l'électroménager
- le polystyrène blanc
- les textiles
- le carton
- les déchets dangereux

\* dans deux grosses bennes :

- le tout venant
- le mobilier

⚠ seuls les gravats, l'amiante et les végétaux étaient interdits.

Préparez-vous pour la prochaine visite de la déchetterie mobile : le samedi **9 avril 2022**. Merci aux agents de Grand Chambéry pour leur aide et leurs conseils auprès des habitants.

AV

## L'entretien des arbres

Au fil des saisons, la végétation de nos jardins devient vite abondante. Un entretien régulier (débroussaillage, élagage, taille, coupe, entretien des haies, ramassage des feuilles...) s'impose.

Pour les propriétaires riverains du domaine public et des chemins ruraux, l'entretien des haies, arbres et arbustes est indispensable pour maintenir l'accessibilité pour les usagers : piétons, voitures, vélo... La responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident.

Les arbres ou les haies plantés en limite de propriété sont souvent source de conflit entre voisins. Pour une bonne entente, il appartient à chaque propriétaire d'entretenir ses haies, arbres et arbustes en vue de respecter les distances de plantations. Il convient de planter les jeunes sujets en anticipant leur développement futur.

Que dit la loi ? La réglementation prévoit que les plantations d'arbres et d'arbustes doivent respecter une certaine distance par rapport aux limites :

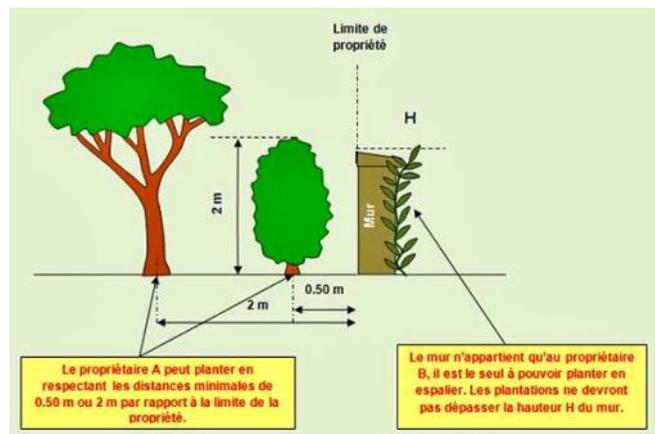
- **50 cm pour une hauteur de 2 m maximum,**
- **au moins 2 m si leur hauteur est supérieure à 2 m.**

Ces règles ne s'appliquent pas aux plantes palissées s'il existe un mur de séparation mitoyen, chacun est libre d'y adosser un arbre en espalier ou une grimpante pourvu que ces derniers ne dépassent pas la crête du mur en question. Elles ne s'appliquent pas non plus si le mur est privatif, seul le propriétaire peut planter en espalier...

- Peut-on cueillir les fruits qui dépassent ?

Lorsque les branches d'un arbre dépassent sur la rue ou sur votre jardin, a-t-on le droit de cueillir ou ramasser les fruits ?

La loi est claire : **il est interdit de cueillir les fruits sur**



**les branches d'un arbre ou d'un arbuste planté sur la propriété d'autrui.** Donc même si les branches dépassent sur la rue ou sur votre jardin, par exemple par-dessus une clôture ou un mur mitoyen, vous n'avez pas le droit d'en cueillir les fruits.

Revers de la médaille : **votre voisin n'a pas non plus le droit de pénétrer dans votre propriété pour cueillir ou ramasser les fruits de son arbre.**

En revanche, **vous avez le droit de ramasser les fruits tombés au sol** que ce soit dans l'espace public ou dans votre jardin.

A noter aussi que vous ne pouvez pas couper des branches de l'arbre de votre voisin, même si elles empiètent sur votre propriété. Mais vous avez le droit d'en couper des racines.

Dans tous les cas, le mieux est de vous mettre d'accord, à l'amiable !

AV

# Au fil... des chantiers



*Chef-lieu - Rémi et Yves posent des barrières*



*Chapelle d'Épernay - Les portes ont retrouvé un air de jeunesse !*



*Routhennes - Démantèlement de l'antenne ORTF (fin)*



## Nos employés techniques

Depuis le 10 septembre dernier, Rémi, en contrat saisonnier, a repris ses cours à la Fac. Le village n'avait plus d'employé et les petits travaux étaient restés en attente.

Laurent DE CHARBONNEAU a commencé sa mission d'agent technique le 15 octobre 2021. C'est un employé communal polyvalent qui, après 25 années aux services techniques de la commune de Saint-Pierre-d'Albigny, travaille maintenant pour nous. Inutile de lui apprendre à conduire les engins, il sait le faire ! Ses missions principales antérieures étaient l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Il s'était déjà mis à la disposition de notre commune pendant deux jours début septembre en binôme avec Rémi. Tous deux avaient, entre autres, commencé à nettoyer, voire défricher les végétaux à l'arrière du monument aux morts. Une bonne coupe afin qu'ils retrouvent un port droit au lieu de s'avachir sur la chaussée.

Depuis deux mois et demi le voici bien intégré. Il est enchanté de travailler ici seul où il peut organiser son planning. Il apprécie la diversité des tâches qui lui sont confiées, *pas de routine* dit-il. Il aime aussi les contacts multiples sur le terrain avec les habitants...

Être agent communal dans une toute petite commune c'est savoir tout faire ou presque ! C'est un enchaînement d'activités diverses et très variées tout au long de l'année : entretien du matériel (roulant et petit matériel), nettoyage des rues, ramassage des déchets sur les voies

et espaces publics, entretien des chemins et de la voirie communale, entretien des bassins communaux... Une liste loin d'être exhaustive qui, chaque semaine, réserve son lot d'imprévus. Le travail s'enchaîne donc, sans temps morts, avec des pics d'activités en saison hivernale avec le déneigement et, à partir du printemps avec le fleurissement, l'entretien des espaces verts, les tailles et le fauchage... Ne pas oublier non plus les travaux sur les bâtiments communaux, la remise en état des appartements qui sont réalisés dès qu'un locataire quitte son logement...

Les services techniques c'est un service entièrement dédié au bien-vivre du village et de sa population.

L'ensemble du Conseil Municipal lui souhaite une bonne continuation avec toujours autant d'élan et, pour ceux qui ne le connaissent pas encore, vous remercie de lui réserver le meilleur accueil lors de ses interventions sur la commune.

AV



Laurent en pleine action...

## Travaux d'élagage

Début septembre, profitant du passage éclair de Laurent notre nouvel employé communal, Rémi a bénéficié de son aide afin d'éclaircir les arbustes plantés en 1987 à l'arrière du monument aux morts. Au fil du temps et malgré un entretien plus ou moins régulier, ce talus était devenu une véritable forêt vierge. En plus des essences installées à l'époque, figuraient beaucoup d'indésirables comme des épines, des frênes... Le tout formait un gros buisson inextricable qui s'avancit de plus en plus sur la chaussée. C'était à qui pouvait accéder le premier à la lumière !

Pendant deux jours, ils ont coupé, taillé, affranchi, extirpé les branches sèches et transporté tous ces déchets verts. Les thuyas, devenus gigantesques, ont été rabaisés. Certes, vous n'êtes pas habitué à voir ce talus aussi *déplumé* mais, au fil des années et avec un entretien régulier, les spirées blanches, ces petits arbustes printaniers, gracieux et compacts, aux rameaux souples et retombants, vont retrouver leur port naturel. Les pyracanthas dont les petites baies oranges sont très appréciées par les oiseaux l'hiver vous seront désormais accessibles à l'œil. Une nouvelle jeunesse a été offerte à ces végétaux. Au fil des mois, ils vont augmenter leurs ramifications et leur floraison sera plus abondante. Et,



Travail d'équipe !



Le talus en 1987

taillés régulièrement, ils conserveront une belle silhouette et des proportions harmonieuses tout au long de leur vie.

AV

## Nouvelles de nos forêts

Depuis le 12 septembre la saison de chasse a repris pour l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Sainte-Reine. Vous avez sûrement déjà vu passer les chasseurs, mais savez-vous comment s'organise la chasse sur notre territoire de montagne ?

### Une chasse d'altitude

La chasse sur l'ACCA de Sainte-Reine est unique. Unique par ses paysages, unique par sa rudesse. C'est lors des derniers jours d'octobre, quand la forêt a entièrement viré au rouge, que les chasseurs apprécient au mieux la beauté du territoire. La chasse à Sainte-Reine est aussi une chasse qui se mérite. Tous les territoires ne sont pas faciles d'accès mais le plaisir d'assister au lever du jour sous les rochers de l'Arclusaz vaut bien quelques efforts !

### Avec les agriculteurs

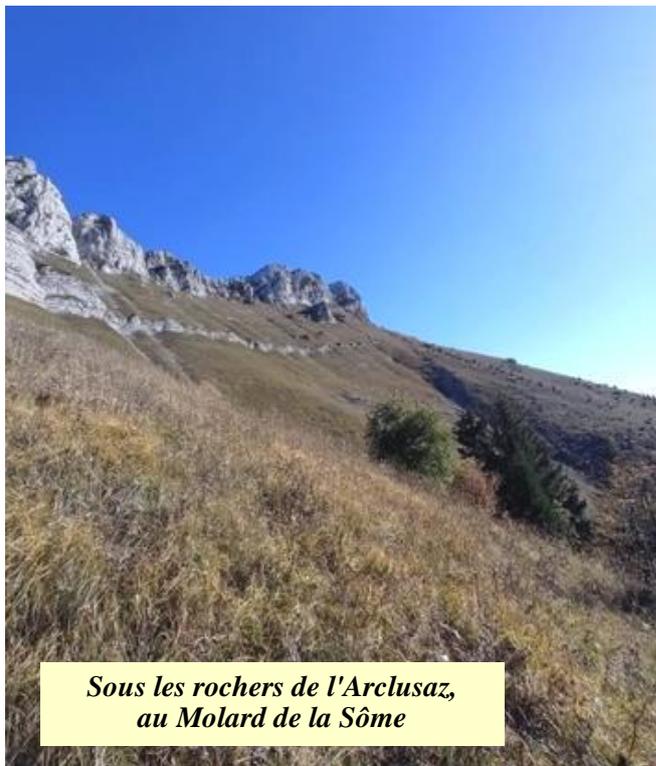
Depuis une réforme du Code Rural en 2000, ce ne sont plus les organismes de l'État qui indemnisent les agriculteurs lorsque ces derniers déclarent des dégâts causés par le gibier sur leur culture, mais les chasseurs.

Par le biais de la cotisation annuelle que paie chaque chasseur à la Fédération de Chasse de la Savoie, un fond est alimenté afin de fournir les indemnités réclamées par les paysans. Ainsi, sur la saison 2019-2020, les différents agriculteurs de Sainte-Reine ont déclaré 12 106 euros de dégâts sur culture. Une somme conséquente que les chasseurs doivent régler. Sans les chasseurs, ce serait aux contribuables d'assumer la charge de ces indemnités.

Le lien entre chasseurs et agriculteurs est donc important et indispensable dans la gestion de notre territoire.

### Partager la forêt

Les chasseurs ne sont pas les seuls usagers de la nature. Même s'ils sont présents sur le territoire depuis des décennies, ils ont dû apprendre à partager le territoire avec de



*Sous les rochers de l'Arclusaz, au Molard de la Sôme*

nouvelles pratiques. Depuis le début des années 2000, de nouveaux loisirs (trails, VTT, escalade, parapente) se développent. Pour que tout le monde puisse parcourir la montagne, les chasseurs mettent aujourd'hui en place des panneaux à l'entrée des territoires de chasse afin que tous les usagers soient au courant des zones où ils peuvent rencontrer des chasseurs.

Afin de prévenir les accidents de chasse, les règles et les conditions d'accès au permis de chasser se sont considérablement durcies. Les formations sur la sécurité sont maintenant obligatoires et des rappels ont régulièrement lieu lors de réunions.

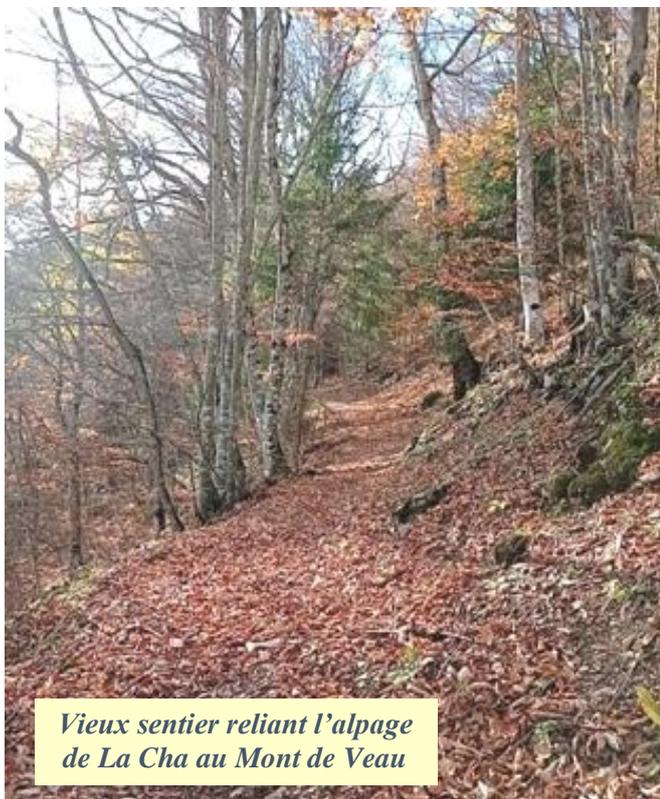
Cette dynamique doit conduire à l'élimination des accidents, sachant que le nombre d'accidents de chasse s'est réduit drastiquement grâce aux efforts des chasseurs ces 30 dernières années (<https://ofb.gouv.fr/actualites/bilan-des-accidents-de-chasse-2019-2020>).

### Entretien le territoire

Les chasseurs, lors de la période de non-chasse (printemps-été) participent, à leur échelle, à l'entretien des chemins. Certains chasseurs réalisent ainsi des travaux d'élagage et de remise en état de vieux chemins. Les parcelles autrefois exploitées sur la commune de Sainte-Reine se trouvaient aussi bien dans la plaine que sous les rochers de l'Arclusaz ! Pour monter là-haut, de nombreux "vions" (des anciens sentiers conduisant aux grangettes aujourd'hui perdues dans les bois) sillonnaient la montagne. Les chasseurs sont aujourd'hui les derniers à les entretenir et à les utiliser.

Aller à la chasse sur la commune de Sainte-Reine est un véritable plaisir pour tous les membres de l'ACCA. Afin que cela dure, les chasseurs font des efforts à tous les niveaux pour que tous les acteurs du territoire partagent au mieux l'espace avec eux. Cela passe aujourd'hui par plus de communication sur ce qu'est la chasse sur la commune de Sainte-Reine. Les chasseurs sortent du bois !

Rémi GAUDIN



*Vieux sentier reliant l'alpage de La Cha au Mont de Veau*

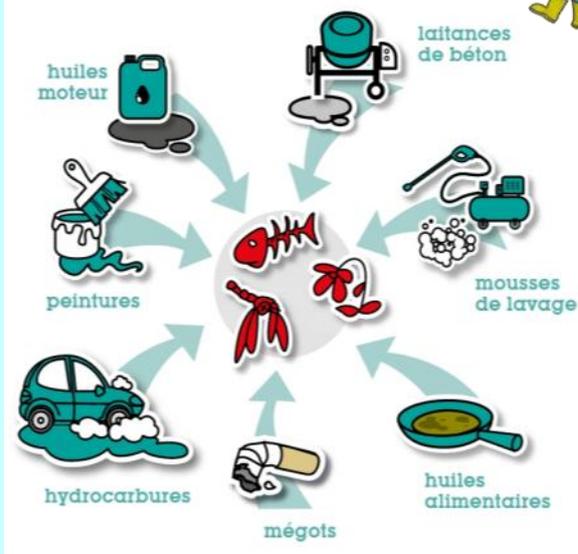
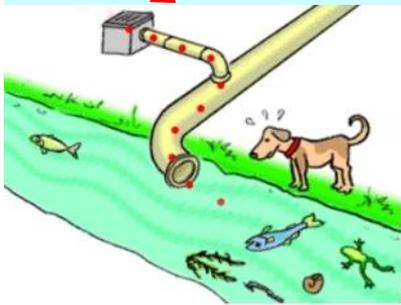
# Les cours d'eau



Le cours d'eau commence à la grille du réseau d'eau pluvial vulgairement appelée grille d'égout.

Ce réseau conduit les eaux de pluie superficielles vers le ruisseau le plus proche.

Ici commence la rivière...



## Les mauvaises pratiques mettent en péril la faune et la flore

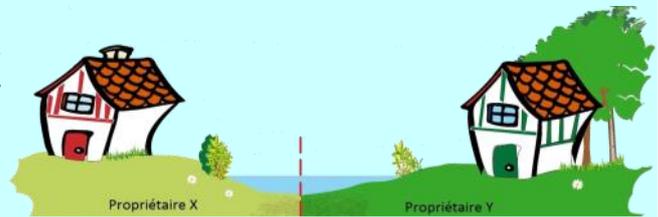
La plupart des déchets ci-contre sont recyclables. Plutôt que les déverser dans les grilles d'eaux pluviales, emmenez les systématiquement à la déchetterie la plus proche de votre domicile et lavez vos véhicules dans les stations de lavages qui recyclent l'eau.

## Je suis propriétaire riverain d'un cours d'eau...

### Ce que dit la loi

"Toute personne propriétaire d'un terrain en bord de cours d'eau est propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci"

(Art. L. 215-2 du Code de l'Environnement)



**Les articles L215-1 à L215-6 du Code de l'Environnement déterminent les différents droits des propriétaires riverains. Ces derniers sont soumis à conditions**

## J'ai des droits...

### Droit d'usage de l'eau

Je dispose d'un droit d'usage limité à des fins domestiques et agricoles (arrosage, abreuvement,...).

À condition de respecter le débit !



### Droit d'extraction des matériaux

Je peux disposer des matériaux (vases, sables, pierres) présents dans la partie du lit qui m'appartient.

À condition de ne pas perturber l'écosystème et de protéger les biens et les personnes. Ceci dans les limites imposées par la loi, les règlements et autorisations de l'administration

Ces opérations de prélèvement d'eau et de matériaux doivent être déclarées ou soumises pour autorisation à la Police de l'Eau.

DDT Savoie 1 Rue des Cévennes, 73000 Chambéry  
Tel 04 79 71 73 73.

### Droit de pêche



"Le propriétaire dispose du droit de pêche sur son terrain jusqu'au milieu du cours d'eau".

Art. L435-4 du Code de l'environnement

Pour exercer ce droit je dois être membre d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et je dois m'acquitter de la taxe piscicole !

### Épandage

Ce droit est limité dans l'espace. L'épandage agricole liquide est formellement interdit à moins de 35 mètres du bord du cours d'eau.

En cas d'arrêt de sécheresse, tous prélèvements sur les eaux superficielles peuvent être limités ou interdits. Alors je me tiens informé...



L'eau reste un bien commun et les poissons n'appartiennent à personne !

# Les cours d'eau (suite)



**Entretien régulier du cours d'eau pour :**

- Permettre l'écoulement naturel des eaux,
- Maintenir le profil d'équilibre du cours d'eau,
- Contribuer à son bon état écologique.



*...mais aussi des devoirs !*

## Je dois maintenir les écoulements

**Article L215-14 du Code l'Environnement**

"Le propriétaire riverain est tenu de maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles {...}".  
 "{...} entretenir la rive par élagage et recépage de la végétation arborée, enlever les embâcles et débris, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, assurer la bonne tenue des berges et préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques".

**Embâcles et arbres morts, les conserver ou pas ?**

La présence de bois morts et d'embâcles est naturelle dans un cours d'eau... Ils offrent une zone de refuge à la vie aquatique et peuvent participer à freiner les écoulements pendant les crues. Pour les conserver, il est important qu'ils n'obstruent pas complètement le lit du cours d'eau afin de laisser la libre circulation des écoulements.

Attention avant d'intervenir sur la végétation des berges : je vérifie le classement de mon boisement dans le règlement du PLUi HD.

Tous travaux sur les cours d'eau nécessitent un accord préalable des services de la police de l'eau et de la pêche avant intervention.

## Je dois entretenir les berges

Les boisements de berges sont une composante importante de la bonne santé du cours d'eau. Ils participent activement :

- au maintien des berges en limitant l'érosion,
- à la dissipation du courant en vous protégeant pendant les crues,
- à l'épuration et la fixation des sédiments et des polluants issus des terres voisines en jouant le rôle de filtre naturel,
- à la limitation de l'ensoleillement en permettant, grâce à l'ombrage, de garder des eaux fraîches et oxygénées,
- à la préservation de la biodiversité, en servant de refuge à la faune aquatique et terrestre.



## IL EST INTERDIT

- De déverser dans le sol ou les eaux, des substances de nature à polluer
- De remblayer les berges
- D'entreposer des matériaux, déchets inertes, déchets verts et fumier en bordure de cours d'eau
- D'obstruer ou porter atteinte aux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux
- De détériorer ou déplacer des ouvrages ou parties d'ouvrages de protection
- D'introduire des espèces nuisibles sur sa propriété (perches soleils poissons chat...)

AV

**À proscrire**

- J'évite la coupe rase (coupe à blanc) des boisements, je vais fragiliser les berges et faciliter l'installation d'espèces invasives,
- Je ne plante pas d'espèces inadaptées aux berges qui risqueraient de déstabiliser (peuplier cultivar, robinier faux Acacia).

**Les bons gestes**

- J'interviens sur les berges en période de repos de la végétation, entre octobre et mars.
- J'interviens régulièrement pour faire des coupes sélectives.
- Je favorise les essences locales adaptées aux milieux humides et aux berges (aulnes, saules, frênes, noisetiers...).
- Je conserve les jeunes arbres et je n'hésite pas à bouturer les espèces comme les saules, aulnes...

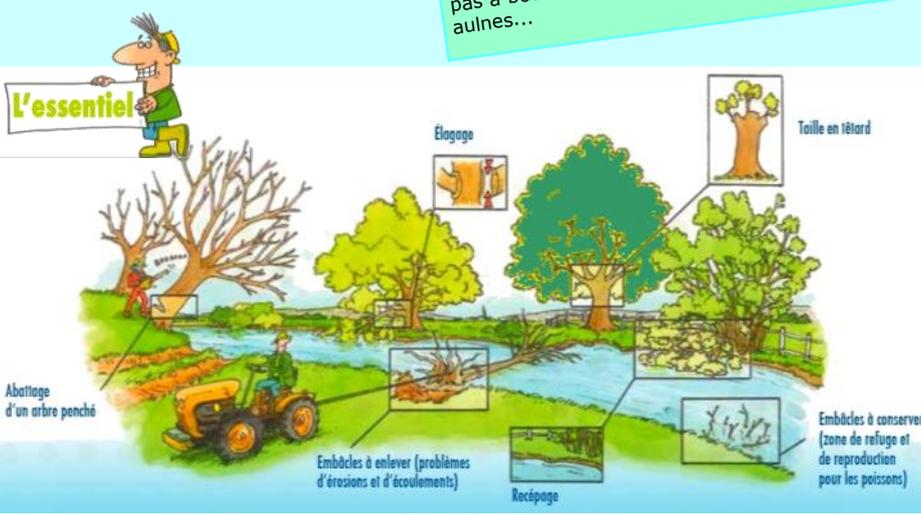
**Dernière minute !**

À la demande de la commune de Sainte-Reine, le SMIAC a fait procéder à une étude sur le ruisseau de la Perrière ainsi que le ruisseau des Grands Prés.

Il s'agirait, d'une part, d'apprécier les risques d'inondation et, d'autre part, de connaître l'état des berges en particulier en traversée d'Épernay.

L'étude est prête. Lorsque la situation sanitaire le permettra, elle fera l'objet d'une réunion publique qui sera l'occasion de rappeler les conditions d'intervention dans un cours d'eau, d'entretien des berges et de traitement de la zone en amont d'Épernay, en particulier celle ayant fait l'objet de l'intervention de l'Office Français de la Biodiversité.

Philippe FERRARI



## Les commerces de proximité

Suite l'enquête menée courant octobre 2021 portant sur la nécessité ou non de faire venir des commerçants ambulants, il en est résulté une forte demande pour une livraison de pain une fois voire deux fois par semaine. Comme il est très difficile de faire venir un livreur, on cherche toujours une solution.



Des habitants d'Épernay ont émis le vœu de l'arrêt du *Petit colporteur* dans le village. Malgré le nombre important de ses étapes qui lui font terminer ses journées très tard, Jean-Baptiste SOUCHIER a eu la gentillesse de bien vouloir déplacer son arrêt actuel vers la chapelle. A l'essai depuis le 12 novembre dernier, il poursuit ainsi pour les mois suivants suivant les aléas de la circulation :

- Épernay (vers la chapelle) entre **17 h 30 et 18 h 15**
- Routhennes (aux arrêts habituels) entre **15/16 h 00 et 17 h 30**

MOIS	JOURS	
Janvier	7	21
Février	4	18
Mars	4	18
Avril	1	15 29
Mai	14	28
Juin	10	24
Juillet	8	22

Dans son camion-magasin, ce commerçant est très achalandé. Il vous propose tous les produits alimentaires courants (farine, sucre, pâtes, conserves, vin, jus de fruits, confiseries...), plus de 110 sortes de fromages, plus de 50 sortes de salaison et charcuterie, des œufs... tout pour remplir votre frigo.

Qui est-il et que fait-il ?

Après une formation à l'École fromagère de la Roche-sur-Foron, il assure la fabrication des fromages dans une ferme pendant 10 ans.



En 2002, il affine des tommes de vache au lait cru, des tommelettes de chèvres et de brebis, des gruyères... dans sa propre cave. Maintenant, avec son petit camion, il sillonne notre belle région entre Savoie et Haute-Savoie. pour vous offrir tous les services d'un commerçant de proximité. C'est pratique, économique et écologique.

Il sélectionne ses producteurs dont la façon de travailler correspond à sa démarche qualitative. Ils pratiquent tous une agriculture raisonnée dans des fermes à taille humaine. Ils respectent leurs animaux et les procédés traditionnels de fabrication. Jean-Baptiste affine leurs produits dans le même esprit pour vous offrir le meilleur de Savoie.

La confiance de ses producteurs et la satisfaction de ses fidèles clients sont ses meilleurs encouragements qui le poussent à améliorer toujours la qualité et le service.



D'autre part, mais c'est un peu plus loin, *La ferme du Coteau* à Tournon, s'installe le

mercredi tous les 15 jours devant la fromagerie de la Compôte de

**9 h 00 à 12 h 00**

Vous y trouverez des produits bio en direct de la ferme : pommes, poires, jus de fruits, compotes jusqu'à épuisement de la récolte.

MOIS	JOURS	
Janvier	16	26
Février	9	23
Mars	9	23
Avril	6	20
Mai	4	18
Juin	1	15

AV

## Les abris de jardin

Surface de l'abri	Autorisation requise
Surface de plancher et emprise au sol inférieure ou égale à 5 m <sup>2</sup>	Aucune autorisation
Surface de plancher et emprise au sol supérieure à 5 m <sup>2</sup> et jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable de travaux
Surface de plancher et emprise au sol supérieure à 20 m <sup>2</sup>	Permis de construire

Selon le PLUi HD, dans les zones humides, l'abri devra être construit au moins à 7,50 mètres du bord d'un ruisseau.



## Des paniers pour nos aînés

Fidèle à la tradition, la commune a honoré les plus anciens de ses concitoyens (60 ans et plus) résidants à l'année.

En raison de la poursuite de la crise sanitaire, le convivial repas des anciens, organisé en cours d'année à la salle des fêtes, n'a pu avoir lieu. Pour compenser et comme en 2020, 60 personnes ont reçu un colis de Noël apporté à leur domicile par les élus.



L'esprit de Noël est toujours là... Cette année encore l'employé municipal a installé les décorations. Les endroits stratégiques ont été illuminés et les habitations des particuliers étaient aussi décorées pour l'occasion.  
Merci à tous les participants.

Ces colis ont été confectionnés par le magasin *Saveurs des Bauges* à La Féclaz. Derrière cette enseigne se tiennent Ana et Mathieu, les anciens gérants de *Carrefour Contact* au Châtelard. Les produits sélectionnés étaient issus des environs. La commune a souhaité à tous les anciens une bonne dégustation ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

AV

## Ho Ho Ho...

Pour la seconde année, c'est tout de rouge vêtu, un sourire dans sa barbe blanche que le père Noël a visité chaque maison qui abritait un enfant de moins de 11 ans. Accompagné de son lutin, il a sillonné les rues de la commune apportant à chacun un petit présent.

Quelle joie se fut pour lui de voir leurs yeux pétiller en découvrant leur cadeau. Il a distribué à chacun une lampe frontale ainsi

que les traditionnelles confiseries bien que la casquette sérigraphiée au logo de la commune soit restée prise dans les neiges tombées abondamment le week-end précédent. La casquette est enfin arrivée à destination dans la semaine suivante et a été aussitôt remise à leurs destinataires.

AV



Avec nos belles casquettes !



Un petit mot d'excuse accompagné de 2 papillotes :  
"Bonjour père Noël. Je suis parti. Désolé. Au revoir ! Biz"

## Un artiste trop discret

L'Écho du Griot n° 1 de l'été 2001 (le premier de ce nom en noir et blanc) présentait rapidement Ludo et son superbe camion du laitier réalisé en bois. Il espérait aussi que cet ancien fruitier se décide à faire une exposition de toutes les merveilles qu'il avait déjà fabriquées mais... il n'y a toujours pas eu d'expo ! Ludo ne le désire pas. Il préfère rester anonyme, la discrétion étant sa principale qualité.

À 14 ans, il est apprenti menuisier à Chambéry. Il fabrique des brouettes, des caisses de camions... il y apprend aussi la maçonnerie. À l'époque, il a participé à la rénovation du théâtre Dullin.

À 18 ans, il va à l'école fruitière de La Roche-sur-Foron. C'est à ce moment que se dessine son métier de fruitier. Sa carrière professionnelle se terminera à École et, pour sa retraite, il s'installe au chef-lieu de Sainte-Reine.

Tout au long de sa carrière, sa passion pour le bois ne s'est pas évanouie. Il taille, découpe, scie, perce, rabote, sculpte, ponce... les différents morceaux de bois provenant souvent de chutes de menuiserie, de charpente. Il les assemble minutieusement. Au début, il utilisait des outils manuels, compas, équerres, rabots, ciseaux à bois, gouges, couteaux, scies... et depuis, il s'est modernisé : il a acquis de l'outillage électrique plus sophistiqué. Il a réalisé ses propres meubles, des lits, des armoires... et des objets plus petits pour ses enfants, ses petits-enfants et dernièrement pour ses arrière-petits-enfants. Sans oublier tous les enfants que son épouse Babeth a gardés étant nounou. 22 au total ! Chaque garçon a reçu un camion et chaque fille un berceau.

À cela, il faut ajouter tous les objets de déco offerts à différentes personnes de leurs connaissances comme des brouettes, des traîneaux, des presses, des paniers... Il ne peut en déterminer le nombre ! Il en conserve quelques-uns dans son garage. Il a une prédilection pour les camions-bennes américains.



Ludo aux commandes de ses machines



Il les reproduit visuellement à partir d'images. Il ne mesure pas ses pièces, tout est confectionné de visu. *Toutes les cotes sont dans ma tête* dit-il. Des reproductions de voitures anciennes ou encore un camion dont le capot s'ouvre afin de voir le moteur ou encore son camion de laitier confectionné en 1997 en souvenir de son activité professionnelle.

Depuis son départ à la retraite en 1996, c'est devenu presque une activité à plein temps.

Maintenant, il a pratiquement cessé cette activité, prenant soin de ses mains. *Avec l'âge, je ne suis pas à l'abri d'une fausse manœuvre !*

Si vous le rencontrez vers son garage-atelier, il sera ravi de vous montrer ses réalisations en vous précisant bien que ces objets ne sont pas à vendre.

En conclusion : il a raté sa vocation !



## Tous au four

En sommeil une grande partie de l'année, le four d'Épernay s'est réveillé le 11 juillet dernier.

Cela a été l'occasion de retisser un lien social assez malmené et distendu depuis le début 2020. Une cinquantaine de Rompagnis ainsi que quelques estivants en ont profité pour *faire la fête* d'une manière conviviale et gourmande autour des produits traditionnels du four. Chacun avait apporté une pizza, une tarte, des pains ou autres spécialités à faire cuire. Tous se sont régalés lors du partage de tous ces mets.

Une tradition ancestrale qui renaît...



Avant cuisson...



Après cuisson...



Et... une chute !

AV

## Soirée musicale

Dans le cadre du *Festival de Musique en Bauges*, organisé depuis des années, Sainte-Reine a accueilli le quatuor à cordes tchèque *Talish*.

Avec une affluence exceptionnelle (près de 200 personnes), notre église a résonné aux couleurs de l'Europe Centrale. D'une sonorité exceptionnelle de l'aveu même des musiciens, elle a admirablement restitué des compositeurs célèbres (Dvorak, Smetana). Elle s'est également fait l'écho de musiques colorées et intemporelles créées et jouées autrefois par les peuples tziganes, montrant, s'il en était encore besoin, la richesse (et la nécessité) des mélanges de cultures.



Bref... un autre moyen d'accéder à la spiritualité partagée. À refaire sans modération !

Philippe FERRARI

## Nos jeunes

À l'initiative de la *Commission Vie sociale* du conseil municipal, les jeunes de la commune ont été invités le .. à rencontrer les élus et faire part de leurs idées, suggestions et envies.

Un moment extraordinairement productif, sympathique et sérieux. Des propositions à la pelle toutes motivées par l'envie de participer à la vie de la commune (*on veut faire des choses pour les personnes âgées*), à investir nos villages (*on aimerait se regrouper sur les places des villages...*) et créer du lien (*on ne se sent pas concerné par les bisbilles entre Épernay et Routhennes !...*).

En résumé, une réunion rafraîchissante et rassurante. Les jeunes sont souvent plus matures que les adultes, constructifs et absolument pas dans le jugement.

À suivre donc...

Philippe FERRARI

## Le chant du coq



**Le chant du coq, le meuglement des vaches, le hennissement des chevaux, l'odeur du fumier ou du crotin de cheval, le bruit des tracteurs... l'hymne de**

**nos campagnes est entré dans le droit français le 30 janvier 2021.**

**La notion de patrimoine sensoriel des campagnes est donc défendue.**

**Les sons et les odeurs caractérisant les espaces naturels sont désormais dans le Code de l'Environnement.**

AV

## Des paysages fleuris

Bien plus qu'une simple question d'esthétique, le fleurissement de notre commune est un formidable outil de valorisation de notre territoire. Il l'embellit et l'égayé, il la décore, il lui donne du style.

Si le fleurissement communal est assuré à travers la mise en place et l'entretien d'une palette végétale diversifiée, les habitants participent activement à cet effort collectif d'embellissement leurs maisons, leurs jardins, leurs cours, leurs fenêtres et leurs balcons ornés de fleurs.

Courant juillet, le jury du *Concours des Maisons Fleuries du Cœur des Bauges* (CMFCB) organisé par *Les Amis des Bauges* s'est arrêté à Sainte-Reine. Il a sillonné les rues à la recherche de .....

Cette année, deux personnes de la commune ont été mises à l'honneur et ont reçu un prix :

- *Catégorie Encouragement* : Léo MARGO - Épernay (pour son balcon très bien fleuri)

- *Catégorie Séniors* (+ 80 ans) - 3<sup>ème</sup> prix : Paul BERTIN - Épernay

Ces deux personnes ne pourront concourir en 2022.

La commune, ayant fait acte de candidature pour le concours de fleurissement *Villes, villages et maisons fleuries 2021*, a accueilli le jury départemental fin juillet. Depuis, il a rendu son verdict :

\* *Catégorie Balcons ou terrasses visibles de la voie publique* :

- Aline PERIER

\* *Prix spécial* : le jury a apprécié le travail réalisé par Annie VIBERT pour le fleurissement du bassin et de la chapelle d'Épernay.

Ces lauréats ne pourront concourir avant trois ans. Rappel : pour ces deux concours, il est inutile de s'inscrire.

Toutes nos félicitations à tous pour tous vos efforts afin d'embellir notre cadre de vie.

### Les nouveaux aménagements

Dans un souci de cohérence paysagère et d'authenticité, la



commune a commencé l'aménagement de nouveaux lieux :

- le *Point info* vers le col du Frêne,

- les conteneurs semi-enterrés à Routhennes.

Pour créer une harmonie et une cohésion avec le milieu naturel, les pierres du pays et le bois ont été utilisés. Le choix des essences s'est porté sur une décoration persistante ou semi-persistante, des rosiers champêtres de différents coloris, des arbustes à fleurs (pour les pollinisateurs), des arbustes à fruits (pour les gourmands !), des bois colorés qui illuminent l'hiver, des plantes vivaces et des graminées pour vous offrir une palette de couleurs suivant les saisons.

Pour limiter le développement des adventices et retenir l'humidité du sol, les massifs ont été paillés avec des écorces, des copeaux ou du chanvre suivant les endroits. En plus de leur côté esthétique, leur dégradation constituera un apport d'amendement organique très bénéfique à la fertilisation du sol.

À Routhennes, afin de protéger les lieux du passage de quelques curieuses à 4 pattes, des piquets et banderoles ont été installés en attendant une barrière plus rustique. Dès les beaux jours, une prairie fleurie viendra compléter l'ensemble.

Et ce n'est pas fini... Le printemps devrait voir enfin l'arrivée du nouveau carrefour à l'entrée d'Épernay.

Les idées se bousculent...



## RAPPEL

Les personnes souhaitant rencontrer Monsieur le Maire sont invitées à contacter le secrétariat pour convenir d'un rendez-vous

04 79 54 82 45

PERMANENCE DES ADJOINTS  
Lundi matin de 10 heures à 12 heures

## Cherche volontaires...

Le samedi 12 novembre, plusieurs personnes, à notre invitation, se sont réunies pour partager leur envie de promouvoir une amicale des habitants.

Ce fut l'occasion de retours sur Images : la célèbre fête des Pei-Ronds mais aussi le principe de réalité : les contraintes d'organisation, l'essoufflement des bénévoles...

Pour autant, la conclusion a été unanime : il y a aujourd'hui une forte attente de la population à créer des temps partagés et des moments festifs portés par les habitants eux-mêmes et soutenus, bien sûr, par la commune.

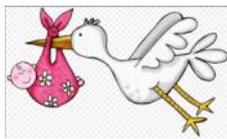
La meilleure formule apparaît de toute évidence une association loi 1901 qui pourrait ainsi prendre la suite du Comité des Fêtes.

La prochaine étape prendra la forme d'une rencontre informelle de tous les volontaires curieux ou indécis pour lancer le dynamisme.

La commune se chargera de l'invitation.  
Hop Hop Hop ! On se motive !

Philippe FERRARI

## Le carnet



\* Dina ARENTZ née le 18 décembre 2021, 1<sup>er</sup> enfant au foyer d'Émilie LOMBARD et de Dimitri ARENTZ à Épernay.

Bienvenue à ce bébé et félicitations aux heureux parents

## L'Écho du Griot n° 24, janvier 2022

Rédacteurs : Philippe FERRARI, Rémi GAUDIN, Jean-Pierre SIMON, Annie VIBERT.

Mise en page : Annie VIBERT

Impression : Nouvelles Impressions - Albertville

Distribution : Marine PERIER, Annie VIBERT.

## Bauges Toi !



Depuis l'automne dernier, l'association *Bauges Toi !* (créée en 2010 à Sainte-Reine) a repris du service !

Philippe BEAULIEU et Michel LAURENT vous proposent du judo, du jujitsu, du karaté...

Toutes sortes de façons pour se réapproprier son corps, d'apprendre les gestes de prévention des chutes ainsi que la façon de se relever... le tout dans la joie et la bonne humeur !

C'est avant tout l'occasion de passer un bon moment ensemble.

Et c'est tous les mercredis jusqu'à fin juin 2022 au Gymnase du Châtelard :

\* 18 h - 19 h : enfants

\* 19 h - 20 h 30 : adultes

Tarifs tout inclus (1<sup>er</sup> cours d'essai gratuit) :

\* Enfants : 50 €

\* 11/16ans : 55 €

\* 17 ans & + : 60 €

Prochainement l'association vous proposera (toujours au Châtelard) :

\* stage de premier secours (à partir de 10 ans) : 50 €

\* stage agression (self défense)...

Renseignements [baugestoi@gmail.com](mailto:baugestoi@gmail.com)

AV

Gym adaptée (pour tout le monde)

Le vendredi soir Salle des fêtes de Sainte-Reine  
avec Laurent

60 € Et toujours en s'amusant !

## Bienvenue



À Épernay :

\* Thibault, Ombeline & Zélie LA FAY

À Routhennes :

\* Charlotte LASORAK

## Mairie

561 route de Sainte-Reine  
73630 SAINTE-REINE  
Tél 04 79 54 82 45

[www.saintereine73.fr](http://www.saintereine73.fr)

Messagerie : [commune.sainte-reine@wanadoo.fr](mailto:commune.sainte-reine@wanadoo.fr)

Ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 10 h 00 à 12 h 00

- jeudi de 16 h 00 à 17 h 50